



DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Durée : 2 jours (14h)

Pré-requis : Aucun

Effectif : 4 à 10 personnes maximum / groupe

Public concerné :

Ce stage s'adresse aux personnes désirant être acteurs de la prévention dans leur entreprise et porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou malaise

Accessibilité :

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap - merci de nous informer au moins 14 jours avant le début de la formation, afin de prévoir les aménagements nécessaires (accueil, accessibilité, pédagogie, suivi).

Méthode et moyens pédagogiques :

Alternance d'exposés et de mises en situation d'accident du travail simulé

Méthodes pédagogiques participatives : questionnement, jeux de rôles, quizz

Un dépliant « Aide-mémoire » de l'INRS sera remis à chaque stagiaire

Utilisation de mannequins pour pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire, d'un défibrillateur pédagogique, trousse de secours et autres matériels pour mises en situations scénarisées

Une assistance post-formation : masolution@p-co-formationconseil.fr

Titre et qualité du formateur :

Le formateur dispose d'une certification en cours de validité auprès de l'INRS. L'organisme de formation est habilité.

Modalités d'évaluation :

- La formation est divisée en modules. Un questionnement oral, un quizz et/ou un exercice est proposé à la fin de chaque module. Sa validation permet au formateur de présenter le module suivant. Nous assurons ainsi un contrôle continu des connaissances.
- 2 épreuves certificatives ont lieu en fin de formation :
 - ✓ une situation d'accident de travail simulée où le candidat intervient et mobilise les connaissances adaptées vues en formation pour secourir la victime
 - ✓ un questionnement oral portant sur cette même situation, faisant appel à ses connaissances règlementaires et ses compétences en matière de prévention

Validation :

Attestation de stage et certificat SST valide 24 mois (si aucune absence et résultats de l'évaluation favorables)





Objectifs professionnels :

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- Intervenir face à une situation d'accident du travail

CONTENU

Le SST : Auxiliaire de prévention dans son entreprise

- Rôle du SST en prévention ; obligations de l'employeur
- Accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle : définitions et enjeux
- Les principes généraux de prévention
- Analyse de situations de travail dans le cadre d'une démarche prévention
- Différencier risque, danger, situation dangereuse – déceler un événement déclencheur – reconnaître un danger grave et imminent
- Le Plan d'Actions Prévention
- Participation à la maîtrise des risques avec les autres acteurs (internes et externes à l'entreprise)

Le SST : Pilier dans l'organisation des secours

- Responsabilités du SST / obligations de l'employeur
- Champ d'intervention
- Moins de 3 minutes pour agir

Protéger

- Qui protéger ?
- Les dangers persistants
- Supprimer, réduire le danger ou l'isoler
- Danger réel immédiat, incontrôlable et menaçant la vie de la victime

Examiner

- Les urgences vitales
- Les autres signes affectant une victime

Faire alerter

- Qui va alerter ?
- Numéros d'urgence
- Informations à indiquer

Secourir

- Saignements abondants
- Etouffements
- Malaises
- Brûlures
- Douleurs empêchant certains mouvements
- Plaies ne saignant pas abondamment
- Victime qui ne répond pas et respire
- Victime qui ne répond pas et ne respire pas



P&Co Formation Conseil

Afin de **personnaliser les mises en situation proposées durant la formation**, nous vous proposons un **entretien de cadrage** avec le formateur au préalable, qui nous permettra de mieux connaître votre entreprise et son contexte.